

qu'elle a pris à la lecture de votre ouvrage, la société vous a voté des remerciements et vous a décerné le titre de *Membre correspondant*.

“ Nous espérons, cher collègue, que vous continuerez à entretenir des relations avec nous, et nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.”

Qu'il nous soit permis d'offrir nos félicitations à M. le Dr. LaRue pour l'honneur qui lui a été conféré, honneur qui ne rejaillit pas moins sur le nom canadien, et qui est bien propre à faire voir que de ce côté de l'Atlantique, avec du travail, on peut atteindre le degré d'éducation qui distinguent les médecins européens, et faire honneur non-seulement à la profession, mais à son pays.

Nous apprenons aussi avec un vif plaisir que notre ami M. le Dr. Gariépy, de cette ville a obtenu de l'Université Laval, le titre de docteur en médecine. Si le talent et le mérite doivent être récompensés, l'Université ne pouvait manquer de conférer son Diplôme à un de ses élèves qui lui fait certainement honneur.

ASSEMBLEE SEMI-ANNUELLE

De la Chambre des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

L'assemblée semi-annuelle de la Chambre des gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, a eu lieu mardi le 10 octobre dans les salles de l'Université Laval, à Québec. Furent présents. Le Dr. Chamberlin président et les Drs. Scott, Tessier, Blanchet, Jackson, Marsden, Gilbert, Robillard, Tétu, Badeau, Von Island, Boudreau, Boyer, Peltier, Ross, Dufresne, Weibrenner, Dubé, Lavoie, Michaud, Sewell, Charbonneau, Rottot, Gibson, Worthington, Landry et Russell. Parmi les affaires d'un intérêt général, il fut résolu de nommer un comité pour faire rapport sur les modifications proposées au mode d'examen des candidats, lequel comité devant se composer des Drs. Landry, Howard, Rottot, Russell, Robillard et Marsden. Le Dr. Marsden fut choisi pour être délégué à la convention de l'Association Médicale Américaine qui doit avoir lieu à Baltimore le 12 mai prochain. Les messieurs dont les noms suivent, après un brillant examen, furent admis à la pratique de la médecine: Girard, Lippé, Bourque, Duplessis, Lavoie, Jacques, Morrissette et Millette. Les six premiers sont élèves de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal. Nous leur souhaitons à tous succès dans leur nouvelle carrière.

Ont été admis à l'étude, MM. Gobbett,

Lafontaine, Pillion, Sheppard, Simard, Simard, Bellemare, Legris, Grandbois, Chevier, Chagnon, Patoile, de St. Georges et Bergeron. De plus messieurs Ahern et Silby ont reçu des diplômes d'apothicaire, et M. Dacier a été admis à l'étude de la pharmacie.

ERRATUM—A la page 42, ligne deuxième, au lieu de “*souillait*,” lisez “*feuil. 'ait*.”

Nous voyons par les journaux quotidiens que les cours de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal commenceront lundi 6 Novembre.

L'ouverture des cours de la faculté Médicale de l'Université McGill a lieu le premier lundi de Novembre.

Nos remerciements aux éditeurs du “*Canada Medical Journal*” pour l'envoi de leur journal avec plusieurs numéros de “*l'Union Médicale*” de la Gironde.

DISPENSAIRES

DISPENSARE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DES DAMES GRISES. — Le nombre de prescriptions données depuis le 20 Septembre au 20 Octobre, s'élève à 522, réparties entre 92 hommes, 210 femmes et 220 enfants. Médecin de service, M. le docteur Brosseau.

DISPENSARE DE MONTRÉAL. — Le nombre de prescriptions pour la même période de temps, est de 338, réparties entre 123 hommes et 215 femmes. Médecins de service, messieurs les docteurs Boyer et Fenwick.

DISPENSARE DE LA PROVIDENCE. — Le nombre de prescriptions données depuis le 20 Septembre au 20 Octobre est de 750 à 333 malades, et 111 visites ont été faites. Médecin de service, M. le docteur L. Larocque.

A V I S .

Aux personnes pratiquant la Médecine, la Pharmacie et l'Art Obstétrique.

Le règlement suivant a reçu la sanction de Son Excellence le Gouverneur-Général, et les personnes intéressées sont requises de se conformer à ses dispositions :

“ Toute personne maintenant pratiquant la médecine, la chirurgie, l'art obstétrique ou la pharmacie ou qui pourront ci-après pratiquer dans le Bas-Canada, devra enregistrer son nom, âge, domicile, place natale, la date de sa licence et le lieu où elle l'aura obtenue, dans les livres du collège, sous trois mois après la publication de ce règlement.”

LOUIS BOYER, M. D.,
Régistrateur et Trésorier, Collège des
Médecins et Chirurgiens, Bas-Canada.

Montréal, 12 octobre 1865.